



Impliqués dans une affaire de faux en écriture depuis juin 2016, le dénouement judiciaire entre Jean Pierre Amougo Belinga, PDG du groupe l'Anecdote et ces deux consultants interpellés et jetés en prison tarde à arriver.

David David Eboutou et Patrick Sapack sont arrivés enchaînés au tribunal ce matin 1^{er} décembre pour ce énième procès.

C'est Me Simh en audience dans le cadre d'une autre affaire qui va demander à la présidente du tribunal que l'on retire les chaînes à Eboutou et Sapack en expliquant qu'ils ne présentent aucun risque pour la société.

L'avocat Maitre Simh va préciser même qu'aucun texte de loi ne demande que des détenus de droit commun soient enchaînés quand on les amène au tribunal. Ajoutant au passage qu'il ne s'agit pas de condamnés à mort mais de consultants bien connus sur la place publique.

La juge demande à Eboutou et Sapack de lever leurs bras pour vérifier les chaînes. Ils le font. Puis elle demande aux pénitenciers présents de leur retirer les chaînes, ce qui sera fait.